

La Baule, le 30 Avril 2020

Annulation Séjours Période Estivale

Aux Vacanciers de la Maison Rivage
A leurs accompagnants

Madame, Monsieur,

Les séjours « Vacances Adaptées Organisées » proposés par l'Association Rivage relèvent d'une autorisation de la Direction de la Cohésion Sociale. Celle-ci vise à protéger les vacanciers, grâce au respect de procédures inscrites dans un agrément.

Face à la crise sanitaire actuelle et en application du décret n°2020-293 du 23 Mars.2020, la Direction de la Cohésion Sociale a demandé à l'ensemble des acteurs du Tourisme Adapté d'annuler les séjours prévus au cours de la période estivale de 2020. « Les maintenir mettrait en péril la santé, la sécurité et le bien-être des vacanciers »(1).

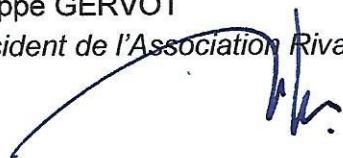
Dans ce contexte, je vous informe que, malgré la déception de ses membres, le Conseil d'Administration de l'Association Rivage a décidé de supprimer les séjours VAO prévus en Juillet et Août prochains.

Lors de la reprise de son activité espérée en Septembre, la Maison Rivage proposera de nouveaux séjours. Ceux-ci pourraient être organisés dès l'automne. Dans cette perspective, l'association vous informera de ses offres.

Notez qu'au cours des prochaines semaines, l'Association Rivage assurera une veille téléphonique et numérique qui permettra de répondre à vos attentes.

Je vous adresse mes cordiales salutations, et vous invite à prendre soin de vous et de vos proches.

Philippe GERVOT
Président de l'Association Rivage

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Gervot", written over a horizontal line.

(1) Note de la cellule « Alerte Covid » de la Direction Générale de la Cohésion Sociale du 22 Avril 2020